

- Fusion des services culture et société/sports : la culture sacrifiée
  - franceinfo canal 16 : entre ambitions et contraintes, le malaise persiste
  - Vidéosurveillance : oui au dispositif mais pas sans garanties
  - CSSCT : alertes du service médical
  - Bilan handicap 2025 : des résultats positifs à consolider
  - Tour de France féminin : la Fabrique et les Sports dans les starting-blocks !
  - Réalisé JOP hiver 2026 : des dérives persistantes au code du travail
  - Vote sur l'approbation des comptes du CSE 2025
- 
- Fusion des services culture et société/sports :  
la culture sacrifiée

La direction est venue présenter son projet de réorganisation visant à **intégrer le service Culture TV au sein du service Société / Sports**. Ce projet s'inscrit, selon elle, à la fois dans une évolution de la ligne éditoriale, avec l'objectif de traiter davantage la culture sous un angle sociétal, mais aussi dans un but de réorganisation, ce qui permettra d'avoir notamment plus de monde en permanence actu les weekends.

Les élus dénoncent la dilution voire la dissolution de la culture dans le champ vaste des phénomènes sociétaux.



Mais non, se défend la direction : au sein de ce service fusionné, les journalistes culture garderont leur expertise dans un pôle « culture ». Certes une plus grande polyvalence est attendue mais pour la direction c'est une chance : les journalistes société pourront visiter le champ culturel quand les journalistes culture pourront déployer leurs ailes au-dessus des multiples chemins sociétaux.

Plus prosaïquement, cette fusion s'accompagne de la **suppression de trois postes d'encadrement** (1 chef de service et 2 adjoints). La direction prévoit néanmoins de garder **un encadrant spécialisé sur la culture**, spécifiquement en charge de l'éditorial (agenda, événements à ne pas rater, définition des angles, carnet d'adresses).

Les élus interrogent sur la pérennité de ce nouveau poste à durée limitée (6 mois) : « *on fera le point* », explique le directeur de la rédaction.

L'objectif final de la direction est-il la réduction des ETP ? « *Je ne me réveille pas en me demandant combien d'ETP je vais supprimer, quand je lance un projet* », rassure le directeur.

Les élus alertent : **cette fusion de deux services en souffrance depuis plusieurs années est une « bombe à retardement »** qui aura inévitablement des conséquences néfastes sur les conditions de travail des salariés déjà trop malmenés.

Les **risques** sont **prévisibles** : sans renfort d'encadrement, il faut craindre **une dissolution du service culture dans le service société à moyen terme**. Des journalistes vont perdre leur spécialité, sont-ils prêts à l'accepter ? Sont-ils prêts à devenir des journalistes polyvalents ?

Victime collatérale de cette fusion, le service Climat et Environnement devra laisser sa place au 5<sup>ème</sup> étage et prendre celle du service culture situé au 4<sup>ème</sup> étage.

Logique : en pleine canicule, le service dédié au climat est lui détaché des phénomènes de société ! Là aussi, **les élus pointent l'illogisme de la direction**. A moins que cela ne soit aussi une décision éditoriale ?

Face à une direction qui ne semble pas se soucier des répercussions du projet sur les équipes en termes de relations professionnelles et de risques psychosociaux, les membres du CSE ont décidé à l'unanimité de mandater **une expertise afin d'évaluer les impacts du projet et de proposer des mesures de prévention**. Elle concerne les services Culture, Société/Sports mais également le service Climat et Environnement.

[Voir de délibération ici](#) 

- **franceinfo canal 16 :**  
entre ambitions et contraintes, le malaise persiste.

---

Dans un contexte marqué par **une direction instable** (un nouveau directeur de chaîne – le dixième en dix ans – et un nouveau directeur de la rédaction), **une stratégie éditoriale incertaine** et **un manque de moyens persistant**, les élus du CSE, notamment de la CGT, ont rencontré les salariés du canal 16. La direction a accepté de faire un point de situation et de répondre à leurs questions.

- La situation des chargés d'édition toujours en suspens...

La situation des chargés d'édition reste particulièrement préoccupante. Depuis la création de franceinfo canal 16, cette **population est en souffrance** et, malgré des années d'alertes répétées (mails, réunions, CSE), aucune solution concrète n'a été apportée. Les chargés d'édition sont toujours sous le statut de PTA, contrairement à leurs homologues des autres chaînes d'information, alors même que leur rôle éditorial est reconnu. Le projet qu'ils puissent accéder au statut de « chef d'édition spécialisé » n'a jamais abouti.

Aujourd'hui, la situation est critique : **sur quatre CDI, deux sont en arrêt longue maladie, et 32 CDD sont nécessaires pour assurer l'activité.** Les élus dénoncent une organisation inadaptée. Ils demandent des réponses claires sur les effectifs, la reconnaissance du métier, la rémunération et les conditions de travail.

Dans ce contexte déjà dégradé, la direction envisage d'augmenter le temps de travail des chargés d'édition, avec **un passage de 35h sur 4 jours à 39h sur 5 jours.** Une décision jugée incompréhensible par les élus, alors que la charge de travail est dénoncée depuis des années et que les aménagements d'horaires actuels permettent tant bien que mal de tenir.

La nouvelle direction reconnaît **un métier mal défini mais essentiel au fonctionnement d'une chaîne d'information en continu.** Elle évoque des pistes d'amélioration, notamment une meilleure organisation, une répartition plus claire des tâches et une valorisation du rôle éditorial des chargés d'édition, en lien avec l'arrivée du nouveau plateau. Toutefois, **à ce stade, aucun engagement précis n'a été pris sur les effectifs, le statut ou la rémunération.**

Une situation inadmissible pour les élus ! Ils dénoncent un manque de réactivité de la part de la direction pour soulager les chargés d'édition de franceinfo canal 16.

Ils réclament l'ouverture de discussions sur le métier de chargé d'édition dès que possible.

- Quelles ambitions pour franceinfo canal 16 ?

Le directeur de l'information et le directeur de franceinfo canal 16 fraîchement arrivés à FTV ont répondu tant bien que mal aux questions des élus.

Sur le plan éditorial, la nouvelle direction affiche la volonté de **rendre la chaîne plus réactive, plus lisible et plus identifiable.**

Face aux craintes exprimées de BFMisation, Philippe Corbé répond qu'il souhaite plutôt s'inspirer du fonctionnement de franceinfo radio (des JT à l'heure, des rappels de titres toutes les demi-heures, des développements).

Le **nouveau plateau** est présenté comme **un levier important de transformation** : 3 semaines de JT blanc sont prévues au mois d'août. La direction assure que ce nouvel environnement de travail sera bien livré dans les temps.

Le **développement du reportage de terrain** est également mis en avant comme une priorité. « *Ça coûte cher mais c'est important.* » ajoute le directeur de l'information. Tout comme la **fabrication de longs formats** low-cost. L'émission « Vrai ou Faux » est également très « différenciante » selon les mots du nouveau directeur de la chaîne info : « *unique dans l'écosystème des chaînes d'information en continu !* »

Et d'ajouter : « On va faire des aménagements à la marge mais on ne va pas tout révolutionner. La grille de la saison 2026/2027 ressemblera à ce qu'est notre grille aujourd'hui. »

Cependant, **ces ambitions se heurtent à un contexte budgétaire contraint**. La direction indique ne pas pouvoir engager de recrutements significatifs. Elle souligne que franceinfo canal 16 est déjà en dépassement d'effectifs dans les comptes de la direction de l'information. « *Je vous mentirais si je vous disais qu'on allait embaucher 12 ETP à la chaîne info (...) Aujourd'hui, dans les comptes des ETP de la direction de l'information, franceinfo canal 16 est en débord. Donc oui on doit faire des efforts en termes d'ETP sur toute la direction de l'information.* » précise Philippe Corbé.

Outre le manque de moyens récurrent, les élus ont également alerté la direction sur les **conséquences des horaires décalés et atypiques mal-maîtrisés** sur les salariés. Un sujet préoccupant pointé du doigt dans le bilan 2025 du Service de Prévention et de Santé au travail Autonome. (CF encadré plus bas)

Mis sur la table des discussions également, le manque de **parité à l'antenne**, ainsi que le **recours massif à des emplois précaires et indirects**, notamment via FTV Studio.

**Soumise au feu roulant des élus, la direction n'avait que peu d'engagements concrets à présenter. A l'instar de la demande de grille de rentrée, que les salariés attendent avec impatience : « on n'est pas prêt, avoue le directeur de Canal 16 Nicolas Marut, mais en juillet oui, « promet-il...**

**Les élus ont demandé l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour du CSE Siège et cela dès la rentrée.**

- **Vigilance orange sur la santé au Canal 16**

En reprenant le bilan du service médical, les élus de la CSSCT alertent sur un nouveau point de vigilance concernant la santé au travail à franceinfo.

- **Côté éditorial** : il est question d'une dégradation de l'ambiance de travail depuis la seconde partie de l'année, ce que le médecin juge particulièrement choquant tant cette chaîne a toujours été caractérisée par une bonne ambiance et une grande entraide. Des sentiments de déconsidération, de perte de sens et de fatigue liée aux horaires atypiques sont remontés.
- **Sur les horaires atypiques** : il y a nécessité de réguler cette pratique. « *Les horaires décalés peuvent être à l'origine d'une dette chronique de sommeil, d'une augmentation des accidents liés aux baisses de vigilance et favoriser l'apparition de pathologies métaboliques, cardiovasculaires ou d'atteintes de la santé psychique* ».

Préconisations des médecins : « *limiter à 2 shifts différents pour un même salarié côté chaîne info, éviter de modifier d'une semaine à l'autre la planification des shifts déjà programmés, privilégier des pauses supplémentaires de repos, favoriser les formations pour les salariés exposés depuis plus de 5 ans afin de faciliter une mobilité interne ou externe.* ».

- **Vidéosurveillance :**  
oui au dispositif mais pas sans garanties
- 

Les élus du CSE Siège ont été informés et consultés sur le **projet de mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance au sein du Campus** de France Télévisions.

A cette occasion, les élus ont tenu à rappeler que **la vidéosurveillance doit respecter des règles strictes** : information des salariés, interdiction de filmer certains espaces, absence de contrôle permanent de l'activité et durée de conservation proportionnée des images.

A l'échelle du Siège, le directeur de la D2S évoque l'idée de pouvoir **donner un droit d'accès jusqu'à 6 heures de relecture aux opérateurs vidéo**. Objectif : pouvoir aider, en cas de besoin, lors d'investigations. Aujourd'hui, les opérateurs vidéo n'ont aucun pouvoir de relecture.

**POINT IMPORTANT : En cas d'incident** y compris un incident pouvant amener une sanction disciplinaire, **le salarié doit être informé de ses droits**, en particulier du droit d'**accéder aux images**, accompagné d'un représentant syndical. C'est la loi, mais jusqu'à présent, la direction menait les choses à sa guise. Désormais, ce droit est réaffirmé.

Un avis favorable est rendu, mais sous réserves de garanties renforcées sur la protection des données et la proportionnalité du dispositif.

[Voir d'avis ici](#) 

Au début du mois de juin, la CSSCT (mandatée par les élus lors du CSE du mois dernier) a effectué une **visite du PC Sécurité** ainsi que **du poste de visionnage des images de vidéosurveillance** de la D2S de MFTV. Ces visites lui ont permis de confirmer la conformité de l'exploitation du système de vidéosurveillance et du dispositif du poste de visionnage tels que présentés aux élus au mois de mai dernier.

- **PC Sécurité**

Cet espace permet la surveillance en temps réel des espaces commun du Campus (mais pas des espaces de travail ni des espaces de détente). Un parc de 700 à 800 caméras pour une soixantaine à l'affichage par défaut sur le mur d'écrans. 2 agents sont en charge de surveiller le mur d'images 24h/24h. Hormis les intrusions récentes, les situations nécessitant une intervention restent rares. Aucune relecture d'images n'est possible au PC Sécurité.

En 2026, la D2S a pour projet de renouveler certains matériels désuets (caméras et serveurs) vieux d'une quinzaine d'années.

- **Poste de visionnage de la D2S**

L'accès au poste de visionnage est limité à 12 personnes habilitées. Un ordinateur sécurisé permet la consultation d'images. Dans le cadre d'une procédure interne, un registre de sécurité doit obligatoirement être rempli.

- **CSSCT :**  
alertes du service médical

---

Comme chaque année en juin, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) examine **le rapport du Service de Prévention et de Santé au Travail Autonome (SPSTA)**. Un rendez-vous important, qui permet aux médecins du travail de dresser un **état des lieux de la santé au travail dans l'entreprise** et de mettre en lumière les difficultés auxquelles sont confrontés les salariés.

**En 2025 : 1 825 examens** ont été effectués. Mais les visites occasionnelles représentent la grande majorité des visites aux dépens des visites réglementaires énoncées ci-dessus.

Les élus ont exprimé leur inquiétude : près de **300 salariés** n'ont pas eu de visite médicale depuis plus de cinq ans.

Mais le fait majeur de ce bilan est le constat, par les médecins, de la **dégradation préoccupante de la santé mentale** des salariés. Face au climat anxiogène dans l'entreprise, les **Risques Psychosociaux (RPS)** augmentent fortement et les orientations vers psychiatres et psychologues se multiplient.

Incertitudes sur l'avenir de l'entreprise, attaques extérieures et dénigrement de l'audiovisuel public, dénonciation de l'accord collectifs, réorganisations répétées incessantes, départs ou absences non remplacées, sentiment d'absence d'issue... les origines des maux reviennent en boucle.

**Alors que les conditions de travail se dégradent et que les risques psychosociaux augmentent avec la transformation de l'entreprise, la direction choisit de réduire les moyens de la médecine du travail.** Après la démission de deux des trois médecins du travail, un seul sera remplacé. Résultat : **deux médecins pour plus de 3 000 salariés**. Une décision irresponsable pour la CGT : elle démontre une nouvelle fois que la santé des salariés n'est pas une priorité de la direction.

#### **Autres points abordés dans le rapport**

- **Suivi Individuel Renforcé (SIR) pour les équipes envoyées en zones de guerre.**

Ce nouveau dispositif inclut **un avis d'aptitude tous les 4 ans et une visite intermédiaire à 2 ans**. L'objectif est clair : « *dépister précocement les troubles post-traumatiques* ».

Actuellement, environ **100 salariés** sont concernés.

Les élus demandent une vigilance particulière pour les situations traumatisantes hors zones de conflit mais aussi pour l'égalité de traitement entre permanents et non-permanents.

- **Accidents du travail : forte hausse et une part croissante liée aux risques psychosociaux.**

Sur **185 déclarations**, **59** sont des **accidents avec arrêt**, soit le double de 2024.

Les élus attendent l'analyse de sinistralité pour pouvoir cibler les services les plus exposés. Mais dans leur rapport, force est de constater que les médecins mettent l'accent sur **l'aggravation des conditions de travail pour l'ensemble des salariés**.

[Voir le bilan annuel 2025 de la CSSCT ici](#) 

- Hub Info Régions

Le CSE a chargé la CSSCT du suivi du projet « Hub Info Région »

Selon la direction : « **presque tous les salariés ont été repositionnés.** »

Pour les 21 salariés d'IV3 : 1 encadrant a souhaité quitter l'entreprise (rupture conventionnelle), 2 salariés en arrêt longue maladie n'ont pas pu être repositionnés. Concernant les 11 salariés de la **structure de pilotage ICI à Paris** : les situations d'un chef d'édition et d'une assistante seraient en cours de résolution.

Plusieurs mois après les élus, **la direction reconnaît enfin que le projet qui a démarré le 26 janvier n'était pas abouti.**

Sur le contenu, **deux engagements importants pour les équipes de Vaise** ont été tenus : la fabrication d'un JT secours midi et soir en semaine et d'une bobine le weekend, ainsi que la mise en place d'un studio permettant de recevoir des invités en plateau pour septembre.

Mais la CSSCT tempère le satisfecit affiché par la direction : plusieurs salariés ont exprimé un sentiment de contrainte ce qui constitue un **risque psychosocial**. Les élus demandent un suivi RH renforcé.

[Voir le compte rendu de la CSSCT du 4 juin ici](#) 

- **Bilan handicap :**  
des résultats positifs à consolider

La commission Handicap du 3 juin 2026 dresse un bilan 2025 globalement très positif, marqué par une progression notable de l'inclusion des travailleurs handicapés. Le taux d'emploi au niveau du groupe atteint **8,72 %** (+0,96 point), et même **9,76 %** pour France Télévisions, au-dessus de l'obligation légale de 6 %, avec **743 salariés concernés**. Cette dynamique se traduit notamment par **71 nouvelles RQTH**, **19 recrutements** et des objectifs de l'accord dépassés (15 recrutements et 26 stagiaires).

Au siège, le taux d'emploi s'élève à **8,44 %** (+1,10 point), avec **300 travailleurs handicapés**. Toutefois, la situation reste contrastée avec seulement **2 recrutements pour 27 départs**, dans un contexte de population vieillissante (77 % ont plus de 50 ans).

Sur le plan financier, les engagements sont confirmés avec un budget en hausse et un fort recours à la sous-traitance adaptée (**2,12 M€**, +63 %). Néanmoins, certains dispositifs restent sous-utilisés, comme les jours de congés spécifiques (57,66 % des salariés n'y ont pas recours).

La commission salue ces résultats encourageants mais alerte sur la **pyramide des âges** et le **déséquilibre entre recrutements et départs**, susceptibles d'impacter la pérennité de ces résultats. C'est pourquoi elle insiste sur la nécessité de renforcer les recrutements pour compenser les départs à venir et garantir la pérennité de cette progression.

Enfin, la commission salue la **sanctuarisation d'un budget de 420 000 €**, garantissant la poursuite des actions en faveur de l'inclusion.

De son côté, la direction encourage les salariés à déclarer leur handicap pour qu'ils puissent bénéficier des **mesures encadrées par l'accord en vigueur**. « *Encore trop de personnes en situation de handicap ne bénéficient pas de ces mesures parce qu'ils ne se déclarent pas.* » ajoute-t-elle.

Pour guider les salariés dans leurs démarches : **un autodiagnostic anonyme doit être mis en ligne au mois de novembre**.

Un **tutoriel** pour les **aider à remplir leur dossier RQTH** doit également être mis en ligne prochainement dans Mon Kiosque.

[Voir le compte rendu de la commission handicap ici](#) 

- **Tour De France féminin 2026 :**  
La Fabrique et les Sports dans les starting-blocks !

---

La 5<sup>ème</sup> édition du Tour de France Féminin se déroulera du 1<sup>er</sup> au 9 août 2026. La course prendra son départ de Lausanne (Suisse) pour s'achever à Nice à l'issue après 9 étapes.

**Toutes les étapes seront couvertes dont deux en intégralité, les 5 et 9 août.**

France Télévisions a signé un nouveau contrat avec les organisateurs et cela pour 5 ans (2026-2030). À ce titre, l'entreprise s'engage à fournir un signal international de l'évènement à une cinquantaine de pays ainsi qu'à une dizaine de télévisions européennes.

Les équipes de **La Fabrique** seront donc mobilisées en continu sur un dispositif de production itinérant, couvrant l'ensemble des étapes avec des moyens techniques importants. Le signal international de la course sera assuré par le car UM2 de Lille. Un car supplémentaire (D4) sera nécessaire pour le départ du contre-la-montre le 4 août. Le car de Toulouse sera quant à lui mobilisé pour acheminer les caméras d'arrivée, en haut du Mont Ventoux le 7 août, vers la zone technique déportée.

Les équipes de la **direction des sports** seront également mobilisées : 39 salariés y participeront.

L'activité repose sur un **rythme soutenu** (les organisateurs de la course n'ayant pas prévu de jour de repos), alternant installation, direct, démontage et déplacements quotidiens (notamment, en montagne), avec des **amplitudes de travail élevées**, liées aux contraintes des émissions en direct et aux transferts entre villes.

Des **mesures d'accompagnement** sont prévues : prise en charge des hébergements, indemnisation des temps de transport et organisation de rotations afin de préserver au mieux les temps de repos.

À ces conditions s'ajoute la difficulté de remplacer des salariés experts en la matière.

**Une demande de dérogation du temps de travail hebdomadaire à 60h a donc été formulée aux élus du CSE Siège.**

**Après avoir pris connaissance des plannings prévisionnels, les élus constate l'effort de la direction pour respecter les règles en vigueur.** Conséquences directes des actions récentes menées par l'inspection du travail pour faire respecter la loi !

**Les élus ont voté une résolution et souhaitent un retour sur le réalisé dès que possible.**

[Voir l'avis ici](#) 

- **Réalisé JOP hiver 2026 :**  
des dérives persistantes au code du travail.
- 

La direction est venue présenter aux élus les réalisés des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2026. Deux évènements qui se sont déroulés respectivement du 6 au 22 février 2026 et du 6 au 15 mars 2026, en Italie.

Des opérations pour lesquelles une **demande de dérogation horaire jusqu'à 60h hebdomadaires** avait été formulée pour les **équipes de La Fabrique et de la direction de l'information** mobilisées pour l'évènement.

Côté direction, on se félicite qu'aucun impondérable ne soit à déplorer et que « *toutes les planifications ont été tenues.* ».

Les élus quant à eux ne sont pas sans pointer **de nombreuses erreurs persistantes** : débords, temps de Repos Hebdomadaire non respectés ou encore absence de matérialisation du Repos Hebdomadaire dans les plannings. **Une nouvelle occasion pour eux de rappeler à la direction les règles régies par le code du travail !**

Ils en ont donc profité pour rappeler à la direction que si leur accord est donné pour une dérogation à l'organisation du temps de travail, c'est parce qu'ils estiment que le dispositif mis en place par la direction est suffisamment dimensionné pour éviter les dépassements. Ils préconisent donc, à l'avenir, de **tablir sur des plannings à 50h au départ pour éviter tout dépassement de dérogation.**

- **Vote sur l'approbation des comptes du CSE 2025**
- 

Comme chaque année, le bureau du CSE présente en instance, la politique sociale et culturelle menée au cours de l'année écoulée ainsi que les comptes du CSE.

Pour rappel, le CSE reçoit des subventions de la direction d'un montant de 2,2 % de la masse salariale.

1,4 % de cette somme est reversé au CIORTF en vertu d'un accord signé par les OS et la direction.

**La part du budget réservée aux activités sociales et culturelles correspond donc à 0,8 % de la masse salariale soit 2 100,6 K€ pour 2025.**

En 2025, le CSE bénéficie encore d'une réserve accumulée au cours de la période COVID, son budget a donc été élargi.

**Les évènements marquants :**

- L'année 2025 a été marquée par la **création d'une salle de sport Campus** déployée pour l'ensemble des salariés des sites parisiens de France Télévisions. Située au rez-de-chaussée de l'immeuble Quadrans : près de 400 salariés en ont profité en 2025.

- La prise en charge d'un compte collectif Canva pour **moderniser les supports de communication** de l'équipe du CSE.
- 2025 a marqué également la **fin de la gestion des activités sociales et culturelles de la filiale France Télévisions Studio par le CSE Siège**. Et cela en raison de l'augmentation croissante des personnels non permanents.
- Concernant la **prise en charge des non permanents** : un arrêt de la Cour de cassation du 3 avril 2024 a mis fin à la condition d'ancienneté pour pouvoir bénéficier des ASC.
- À la faveur d'un sursis accordé par l'URSSAF, la nouvelle majorité a fait le choix de revenir au système d'ancienneté qui prévalait par le passé.
- Pour autant et sauf évolution de la législation, le CSE devra se conformer à la règle au 1<sup>er</sup> janvier 2027.
- Au cours de l'année 2024, un travail a été fait pour que la section omnisports CSE Siège adhère à l'AS ORTF. Cette dernière récupérant une partie de la subvention annuelle versée à l'US ORTF (du CIORTF). En 2025, **Les associations sportives** (athlétisme, basket-ball, football, etc...) initialement **rattachées au CSE Siège** ont donc été **intégrées à la section omnisports CSE Siège**.

#### Principales opérations ASC 2025 :

- Bons
  - **44 bons de naissance** ont été délivrés au cours de l'année 2025.
  - 2 505 personnes ont pu bénéficier **des bons de rentrée scolaire** (40€ ou 80€ en fonction des âges). Une offre élargie aux enfants de 3 à 26 ans inclus.
  - 5 849 **bons de Noël** ont été distribués.
- Arbre de Noël
 

2 629 salariés ont participé à l'arbre de Noël 2025. Au total, la charge de Noël, (bons + arbre de Noël) a représenté la somme de 632 508 €.
- Activités périscolaires
 

Chaque enfant à la charge d'un salarié entre 6 et 19 ans inclus, bénéficie d'une enveloppe de subvention de 80 €. Cette année : 748 personnes ont pu en bénéficier.
- Chèques-vacances
 

1 247 demandes de chèques vacances ont été formulées au cours de l'année 2025. Cela représentait pour le CSE, un budget de 187 734 €.
- Service à la personne
 

84 dossiers ont été pris en charge dans le cadre du CESU.

- Places de cinéma

36 890 places ont été vendues au cours de l'année, subventionnées en moyenne à hauteur de 35 %. 159 abonnements ont été achetés.

- Spectacles du CSE

60 300 € ont été investis dans le subventionnement de spectacles.

- Parcs à thème

Au total Disneyland, le jardin d'acclimatation, l'Aquaboulevard, le parc Astérix, le Speed Park, le Zoo de Beauval et le parc Zoologique de Paris on séduit 7 591 personnes, une baisse de 30 % par rapport à 2024 due à l'augmentation des prix. Cela a représenté **65 904 €** d'investissement pour le CSE.

- Sorties enfants

Elles ont eu du succès ! En 2025, sur les 4 journées récréatives planifiées : 119 enfants (de 7 à 17 ans) ont pu y participer. Cela a représenté **12 286 €** d'investissement pour le CSE.

- Subventions Culture, Sport & Loisirs

**233 700 €** ont été versés au titre de la subvention Culture, Sport & Loisirs.

- Voyages

275 bénéficiaires ont eu la chance de voyager en 2025 sur six destinations (Cap Vert, Hauteluce, Amsterdam, Marciac, Lanzarote, Inde). Avec un échec constaté pour Marciac et l'offre proposée jugée inadéquate (seulement 3 participants pour 20 places disponibles).

La participation du CSE à ses voyages, s'est élevée à **127 628 €**.

- Subventions Gîtes /Maisons d'hôtes

Les subventions pour les hébergements de vacances ont bénéficié à 178 personnes.

- Offres de locations sur résidences linéaires

56 dossiers ont été validés pour la période estivale, 56 sur la période hivernale. La participation du CSE pour l'ensemble de ces locations s'est élevée à **169 394 €**.

- Patrimoine CSE

Au cours de l'année 2025 : 77 salariés et leur famille ont pu bénéficier des locations Patrimoine du CSE (Alpe d'Huez, Cannes, Cap Esterel, Coches, Crotoy, Trouville). Cela représente 888 nuits au total.

Les charges du CSE, sur l'ensemble de ces appartements ont atteint **66 804 €**.

Certains appartements sont vieillissants : des travaux sont à prévoir.

- Activités sportives

À travers l'association Omnisport CSE siège, le CSE verse des subventions dont le montant s'est élevé à **25 483 €** pour 2025.

- **Autres activités**

Écriture, chorale, dessin, studio de musique, conversation en anglais : ces activités ont représenté un budget de **14 130 €**.

- **Massage**

En 2025 et contrairement aux années précédentes, les séances de massage ont lieu exclusivement au Siège MFTV sur 2 jours fixes par semaine !  
444 séances ont ainsi été dispensées au cours de l'année 2025, pour un budget de **4 872€**. Une baisse de près de 45% par rapport à 2024

- **Permanences fiscale**

Le retour de cette prestation en 2025 a rencontré un franc succès : 328 rendez-vous ont été réalisés soit 66,5% de plus qu'en 2022, date à laquelle ces permanences avaient été arrêtées. Budget total : **5 000 €**.

- **Permanences juridiques**

105 rendez-vous ont été honorés pour un budget total de **7 800 €**.

Voilà une photographie assez complète des dépenses opérées par les élus du CSE pour la partie activité sociale et culturelle.

Mais **le CSE est également une instance politique**, dont la mission est de défendre l'emploi, les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés et dans ce cadre-là, le CSE a également des dépenses qu'il opère, notamment pour réaliser des expertises lorsqu'il a besoin d'un regard éclairé sur un projet proposé ou pour attaquer la direction en justice, lorsque celle-ci ne respecte pas ses engagements.

Pour le fonctionnement de l'instance politique, le CSE bénéficie d'un budget dit **budget AEP**.

La subvention AEP correspond à 0,22 % de la masse salariale de l'entreprise.

**Pour 2025, son montant s'est élevé à 577 666€.**

Si le financement des expertises est en règle générale partagée entre le CSE et la direction, ce n'est pas toujours le cas.

Lorsque la direction n'est pas d'accord avec une expertise votée, celle-ci peut être à la charge à 100 % du CSE. Le budget qui lui est alloué lui permet donc de mettre en œuvre des expertises.

C'est majoritairement sur le budget de fonctionnement du CSE, qu'est financé **le RIE Guadeloupe**, cette course qui célèbre l'abolition de l'esclavage et qui permet aux salariés du CSE Siège de rencontrer les élus et les salariés des Outre-Mer. En 2025 : 27 personnes ont participé à l'évènement.

Le budget de fonctionnement du CSE permet également de **former les élus**, de **les équiper d'outils adaptés** (ordinateurs notamment) afin de leur permettre d'accomplir leur mission dans les meilleures conditions possibles. Il couvre enfin **les frais de fonctionnement au quotidien** (fournitures, abonnements, déplacements...).

Sur l'année 2025, ce **budget** est à nouveau **excédentaire**. Il permet donc le **transfert de 10% de l'excédent sur le compte des ASC** soit **24 439,10 €**.

Troisième budget présenté aux élus au cours de cette instance, **le budget de la restauration**, dans **un secteur qui connaît la crise en termes d'ETP** en 2025. Avec 3 points de ventes, il faudrait 61 ETP là où ils ne sont que 51. Le restaurant d'entreprise est, par exemple, à la recherche de 2 chefs de partie et de 4 plongeurs.

Pour tenter de lutter contre les temps d'attente trop importants aux heures de pointe (stands et caisses), les équipes en charge de la restauration ont mis en place un créneau, **les mardi et jeudi de 11h30 à 12h**, durant lequel les salariés bénéficient d'une **remise de 10%** sur leur plateau repas. Coût en 2025 : **7 à 8 000 €**.

Les comptes du CSE ont été approuvés par le commissaire aux comptes. Ils ont fait l'objet d'un vote dont le résultat est le suivant : **25 votants, 22 Pour, 3 abstentions**

## ● CSE Extraordinaire : comptes du CSE à l'équilibre !

---

Les élus ont voté à l'unanimité l'affectation des comptes AEP-ASC du CSE Siège.

Prochain CSE Siège : le 8 juillet 2026

Paris, le 26 juin 2026

Vos élus CSE



► Titulaires :

Alexis Du Retail, Georges Pinol, Aurélie Schiller, Nathalie Briand

► Suppléants :

Karine Brahim, Claudine Gilbert, Laurent Debruyne, Malika Aït-Ouakli, Emmanuel Vivier (Vaise), Nora Boubetra

► Représentant syndical : Olivier Gonin